



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 340-2025 ÉTABLISSANT LA CITATION EN TANT QUE BIENS PATRIMONIAUX DE L'ÉGLISE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #336-2024

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du 3 février 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a procédé à l'adoption du projet de règlement suivants :

Le règlement no 340-2025 établissant la citation en tant que biens patrimoniaux de l'Église. Une consultation publique sur le projet de règlement sera tenue lors de la séance de la Corporation de développement et d'urbanisme qui se tiendra le 18 février prochain à la salle municipale située au 379 rue de l'église à Saint-Damase à compter de 19h00. Une deuxième consultation aura lieu lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 10 avril 2025 à 19h30 à la salle du conseil du 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase.

DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 5^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2025.

Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière